

CHIMIE : Kem one condamné à une amende de 50 000 euros pour pollution

Le tribunal correctionnel de Marseille a condamné le groupe chimique [KEM ONE](http://www.kemone.com/fr) / T : 04.69.67.72.00 (siège social à Lyon/Rhône, CA 1,37 milliard d'euros, 1 400 salariés), deuxième producteur européen de PVC, à une amende de 50 000 euros pour rejets de substances nuisibles sur son site de Lavera (Bouches-du-Rhône). Le jugement rendu en délibéré est en-deça des réquisitions du parquet qui avait demandé le 5 juin lors de l'audience 200 000 euros d'amende. Dans la nuit du 22 au 23 juillet 2020, l'usine Kem one de Lavera avait rejeté dans environ 470 tonnes (30 000 litres) de solution de chlorure ferrique. La nappe corrosive et colmatante s'était répandue sur une superficie d'environ 16 hectares avant de couler. Kem one possède trois de ses cinq sites français à Saint-Auban (Alpes-de-Haute-Provence), Fos-sur-Mer et Lavera (Bouches-du-Rhône).

www.kemone.com/fr